

Séance ordinaire du 3 juin 2014

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 3 juin 2014 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Jeannine Bastille

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h00.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour. Le conseil ajoute les points suivants au varia :

- Comité d'embellissement ;
- Projet Croix des Dubé ;
- Remerciement à Tourbières Lambert ;
- Garderie scolaire.

**14-06-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général en y ajoutant les points mentionnés ci-dessus au varia.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil ;

**14-06-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**4. Suivi au procès-verbal précédent**

Point 6 : L'inspection de la salle du Tricentenaire a été effectuée. La Municipalité a reçu le rapport. Le bâtiment est en bonne condition.

Point 8 : Un rencontre avec l'architecte a eu lieu et la Municipalité est en attente d'une proposition.

Point 9 : La Municipalité a demandé à la CPTAQ quand aura lieu la rencontre. La CPTAQ a répondu que la rencontre aura lieu sous peu.

Point 14 : La Municipalité a reçu 75 inscriptions pour la fête des citoyens. L'accueil des citoyens sera effectué jusqu'à 13h00.

Point 15 : L'aménagement paysager autour du point d'eau à l'Anse-des-Mercier est complété.

Point 21 : La séance d'information sur les fosses septiques fut un succès. 100 personnes ont assisté à la séance.

**5. Période de questions**

Il n'y a aucune question.

**6. Félicitations à Klô Pelgag, auteur-compositeur-interprète de Rivière-Ouelle**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Klô Pelgag fait partie des révélations de l'année de Radio-Canada 2014-2015 ;

**CONSIDÉRANT QU'** elle a fait beaucoup d'efforts et qu'elle a un talent remarquable ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Pelgag est native de Rivière-Ouelle ;

**14-06-03**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil envoie une lettre de félicitations à Madame Klô Pelgag, auteur-compositeur-interprète pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus.

**ADOPTÉ**

**7. Offre de service d'ÉCOL'EAU pour un compagnon dans le cadre de la formation « préposé à l'aqueduc »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de service d'ÉCOL'EAU pour un compagnon dans le cadre de la formation « préposé à l'aqueduc » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de Mario Voyer (compagnon), technicien en assainissement de l'eau, ont fait leurs preuves envers différentes municipalités de la région du Bas-St-Laurent ;

**14-06-04**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte l'offre de service d'ÉCOL'EAU pour un compagnon dans le cadre de la formation « préposé à l'aqueduc » au montant de 175 \$/jour plus taxes pendant 4 jours pour un montant total de 700 \$ plus taxes ;

**ADOPTÉ**

**8. Demande à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN)**

**CONSIDÉRANT QUE** le transport ferroviaire des matières dangereuses a augmenté considérablement au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** les risques d'un accident ferroviaire avec des dommages importants aux personnes, aux biens et à l'environnement sont d'autant plus élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** le seul puits de captage d'eau potable du système d'aqueduc de la Municipalité de Rivière-Ouelle se trouve près d'un pont ferroviaire, plus précisément, à 250 mètres plus bas que le pont et près de la rivière Ouelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ce puits est constitué d'une galerie de captation d'environ 40 mètres de long et d'environ 3 mètres de profondeur qui capte directement l'eau de la rivière filtrée par un lit de sable;

**CONSIDÉRANT QU'**un déversement de matières dangereuses dans la rivière contaminerait notre seule source d'approvisionnement en eau potable pour une grande période et peut-être même en permanence;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2014-05-74 de la Municipalité de Sainte-Hélène demandant au CN de résoudre les problèmes de détachement et de déraillement des wagons;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2013-08-351 de la Ville de Saint-Pascal demandant aux autorités publiques responsables de s'assurer que le CN adopte des mesures de prévention efficaces pour empêcher les accidents ferroviaires;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2014-04-138 de la Ville de Saint-Pascal demandant au CN de diminuer la vitesse des convois ferroviaires lorsque ceux-ci traversent le secteur urbanisé;

**14-06-05**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle demande au CN de donner suite aux demandes de la Municipalité de Sainte-Hélène et de la Ville de Saint-Pascal;

**QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle demande au CN de diminuer la vitesse des convois qui passent sur le pont de la rivière Ouelle et de prendre les mesures préventives nécessaires afin d'éviter tout déraillement ou accident ferroviaire risquant de contaminer la source d'eau potable pour les citoyens de Rivière-Ouelle;

**QUE** le CN communique à la Municipalité de Rivière-Ouelle les mesures qui seront prises suite à notre demande;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise au CN, au ministre des Transports et à la MRC de Kamouraska.

**ADOPTÉ**

**9. Offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification de l'exercice financier 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification de l'exercice financier 2014 au montant de 10 750 \$ plus taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat inclut les éléments suivants :

- L'audit de nos données financières dans le but d'émettre un rapport de l'auditeur indépendant (5 000 \$) ;
- La vérification des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 (2 000 \$) ;
- La rédaction de leur recommandations, s'il y a lieu, subséquemment à l'exécution de notre mandat (1 000 \$) ;
- La présentation de nos états financiers à notre conseil municipal, rencontre et autre (1 000 \$).
- La reddition de comptes pour RECYC-QC (750 \$)
- La reddition de comptes pour le MTQ (1 000 \$)

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires de Raymond Chabot Grant Thornton sont compétitifs et sont calculés selon les tarifs horaires et le degré de responsabilités et d'expérience professionnelle de leur personnel affecté ;

**14-06-06**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton tel que décrite plus haut au montant de 10 750 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**10. Autorisation de dépense pour trois nouvelles lumières de rue**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Votre Docteur Électrique au montant de 1349.97\$ plus taxes pour trois nouvelles lumières de rue au DEL ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Groupe Caillouette et Associés au montant de 2482.57\$ plus taxes pour trois nouvelles lumières de rue au DEL ;

**14-06-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise la dépense pour trois nouvelles lumières de rue au DEL au montant de 1349.97 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**11. Demande d'aide technique de la Fondation André Côté pendant le Défi Vélo André Côté**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation André Côté demande à la Municipalité de fournir un employé et une camionnette avec gyrophares dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo sur une partie de son parcours le 28 juin prochain à 13h30 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi Vélo est une activité annuelle au profit de la Fondation André Côté dont la mission est de rendre accessible gratuitement une gamme de services d'entraide, d'accompagnement, de confort et de soutien aux personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable ainsi qu'à leurs proches ;

**14-06-08**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte la demande d'aide technique de la Fondation André Côté pendant le Défi Vélo André Côté ;

**QUE** le conseil publie dans le Rivière-Web un article demandant aux citoyens de venir encourager les cyclistes au pont de Rivière-Ouelle le 28 juin 2014 à compter de 13h30.

**ADOPTÉ**

**12. Déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière**

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin du Sud-de-la-Rivière a subi un glissement de terrain et qu'il y a de l'asphalte à enlever avant qu'elle ne tombe dans la rivière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation de travaux en milieu hydrique lors de situations d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu l'approbation du MDDELCC ;

**14-06-09**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** l'asphalte soit enlever sur la partie du chemin fermée à la circulation au montant d'environ 1 500 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉ**

**13. Autorisation de dépense pour l'achat et l'installation de quatre lampadaires au quai**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite revitaliser le site du quai de Rivière-Ouelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans son projet de revitalisation du quai, la Municipalité avait prévu de remplacer les lampadaires existants pour des lampadaires de style nautique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Luxtec au montant de 13 626\$ plus taxes pour 4 lampadaires de style nautique ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation de ces 4 lampadaires coûtera environ 1 000\$ plus taxes ;

**14-06-10**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise une dépense de 13 626\$ plus taxes pour l'achat de quatre lampadaires de style nautique plus un montant d'environ 1 000 \$ pour l'installation.

**ADOPTÉ**

**14. Autorisation de dépense pour la pulvérisation de l'asphalte sur la route Côteau-de-Pins et le chemin de la Pointe**

**CONSIDÉRANT QU'** une partie de la route Côteau-de-Pins et une partie du chemin de la Pointe est recouvert d'asphalte recyclée ;

**CONSIDÉRANT QUE** les nombreux trous rendent l'entretien de ces chemins très difficiles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Jean Leclerc Excavation pour la pulvérisation de 15 600 m<sup>2</sup> d'asphalte au montant de 13 416 \$ plus taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Construction B.M.L. – Division de Sintra inc. pour la pulvérisation de 15 600 m<sup>2</sup> d'asphalte au montant de 14 820\$ plus taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour niveler les chemins après la pulvérisation est estimé à 1 325 \$ plus taxes ;

**14-06-11**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte la soumission de Jean Leclerc Excavation et autorise une dépense pour la pulvérisation de 15 600 m<sup>2</sup> d'asphalte sur la route Côteau-de-Pins ainsi que le chemin de la Pointe au montant de 13 416 \$ plus taxes plus 1 325 \$ plus taxes pour le nivellement.

**ADOPTÉ**

**15. Demande de subvention au programme fédéral « Initiative d'investissement local »**

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de subvention dans le programme d'Initiative d'investissement local de Développement Économique Canada pour les salles communautaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de l'évaluateur en bâtiment retenu par le conseil conclut que la salle du Tricentenaire est en bon état ;

**CONSIDÉRANT QUE** la salle du Tricentenaire a besoin de quelques réparations et améliorations afin d'assurer sa pérennité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire aller de l'avant avec ces réparations et ces améliorations dans le cadre du programme d'Initiative d'investissement local ;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation communautaire actuelle de la Salle du Tricentenaire ;

**CONSIDÉRANT** notre projet de revitalisation du coeur de la Municipalité ;

14-06-12

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise le directeur général, Monsieur Adam Ménard, à remplir, au nom de la Municipalité, une demande de subvention dans le cadre du programme « Initiative d'investissement local » et à signer tous les documents s'y rattachant.

**ADOPTÉ**

**16. Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage ou une union civile**

**ATTENDU QUE** les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de Rivière-Ouelle que Monsieur Louis-Georges Simard, Maire, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire ;

14-06-13

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**DE** demander à la Ministre de la Justice de désigner Monsieur Louis-Georges Simard, Maire de la Municipalité de Rivière-Ouelle, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire ;

**DE** transmettre une copie de la présente résolution au Ministre de la Justice.

**ADOPTÉ**

**17. Avis de motion d'un règlement fixant la tarification pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile**

Le conseiller Léo-Paul Thibault donne un avis de motion de la présentation, pour l'adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civile ou d'une union civile.

**18. Ententes avec le Club des Ados, le Camping de Rivière-Ouelle et le Comité des loisirs pour le camp de jour 2014**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit établir une convention de partenariat avec le Club des Ados, le Camping de Rivière-Ouelle et le Comité des loisirs pour le bon fonctionnement du camp de jour 2014 ;

14-06-14

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, les conventions de partenariat avec le Club des Ados, le Camping de Rivière-Ouelle et le Comité des loisirs.

**ADOPTÉ**

**19. Demande de subvention pour le fonctionnement de la Corporation des riverains du quai de Rivière-Ouelle (CRQRO)**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement de la part de la Corporation des riverains du quai de Rivière-Ouelle (CRQRO) ;

**ATTENDU QUE** la CRQRO demande 1 600 \$ pour l'année 2014 ;

**ATTENDU QUE** la CRQRO organise deux activités supplémentaires cette année dont une pour la fête nationale et un concert de Noël ;

**14-06-15**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte la demande de subvention pour le fonctionnement de la Corporation des riverains du quai de Rivière-Ouelle au montant de 1 500 \$.

**ADOPTÉ**

**20. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
AGRO ENVIROLAB	90.83 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	344.93 \$
BRÛLERIE DE L'EST INC.	75.00 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	539.93 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	107.95 \$
CENTRE D'ART DE KAMOURASKA	500.00 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAM.- RIV.-DU-LOUP	1 200.00 \$
DE LAGE LANDEN	683.79 \$
DÉNEIGEMENT GUILDO DESJARDINS	400.00 \$
ÉCO-L'EAU	13 152.00 \$
ENDRESS + HAUSER	440.36 \$
LES FEUILLAGES DU QUÉBEC INC.	724.34 \$
FILTRUM CONSTRUCTION	546.13 \$
FLORENCE	390.92 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	922.25 \$
FERME PIERRE GARON	1 563.66 \$
GROUPE DYNACO	304.89 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	57.49 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	236.51 \$
KEMIRA	4 164.54 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	16 124.91 \$
ORDINA-SHOP ENR.	65.54 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	22.66 \$
PUBLICATIONS GESMONT INC.	23.00 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	413.91 \$
PUBLICITÉ YVES LÉVESQUE	460.10 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	993.38 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	593.59 \$
SIGMA AUTOMATISATION	514.52 \$
TECH-MINI MÉCANIQUE INC.	30.87 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	212.71 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 224.68 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	22.98 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>48 148.37 \$</b>

**14-06-16**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

**ADOPTÉ**

**21. Correspondance**

- Plainte sur les chiens ;
- Lettre du CSSSK datée du 26 mai 2014 concernant le Centre Thérèse Martin ;

- Lettre de Bell Aliant concernant une installation téléphonique endommagée par le conducteur du camion de la Régie des matières résiduelles ;
- Lettre du Ministère de la Santé et des Services sociaux concernant une offre d'achat du Centre Thérèse Martin ;
- Avis du CN concernant l'application d'herbicides sur les chemins de fer situés près d'une installation de captage d'eau potable ;
- Invitation du CLD à la soirée reconnaissance régionale des bénévoles du développement le 9 octobre prochain ;
- Accusé de réception de la Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière concernant notre demande d'aide financière pour le camp de jour ;
- Accusé de réception de la Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière concernant notre demande d'aide financière pour la saison de soccer 2014 ;
- Invitation de la FQM concernant le 73<sup>e</sup> Congrès annuel.

## **22. Demandes de don**

14-06-17

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte les demandes de don suivantes :

- 20 \$ pour le membership du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire ;
- 50 \$ pour le membership de Projection 16-35 ;
- 75 \$ pour une publicité dans le pamphlet du Camping de Rivière-Ouelle ;
- 25 \$ pour L'Arc-en-ciel du coeur du Kamouraska

**ADOPTÉ**

## **23. Varia**

### **Comité d'embellissement**

Les membres du conseil municipal félicitent le Comité d'embellissement pour l'aménagement des sites, l'organisation de la foire horticole ainsi que la distribution des arbres à chaque année. Jean Vézina propose d'envoyer une lettre de félicitations au Comité d'embellissement.

### **Comité Côtier**

Les membres du conseil municipal félicitent le Comité côtier pour le nettoyage des berges. Une lettre sera envoyée pour les remercier.

### **Croix des Dubé**

Les membres du Comité de la Croix des Dubé sont : Nancy Fortin, Émilie Rondeau, Éric Brouillette (Tortue Bleue), Richard Dubé et Phillippe Dubé . Le Comité a demandé une subvention au CALC de 15 000 \$. La Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle est le propriétaire de la Croix. Le conseiller Richard Dubé invite les citoyens au vernissage qui aura lieu le 18 juin prochain à la Crèmerit où il y aura des photos de la Croix.

### **Tourbières Lambert**

Le conseiller Léo-Paul Thibault remercie Tourbières Lambert pour le don de tourbe au Comité d'embellissement.

### **Garderie Scolaire**

La Commission scolaire a refusé l'ouverture d'une garderie scolaire à Rivière-Ouelle. Elle a refusé trois demandes en tout cette année. Leur motif étant qu'il n'y a pas suffisamment de personnes compétentes et disponibles dans la région. La Municipalité a communiqué avec le directeur général de la Commission scolaire. On nous a expliqué qu'un moratoire d'un an avait été adopté. La Municipalité a fait parvenir les curriculums vitae de deux personnes compétentes dans le domaine à la Commission scolaire. La Municipalité attend une réponse.

## **24. Période de questions**

Question : Est-ce que la garderie scolaire sera exploitée par la Municipalité ?

Réponse : Elle doit être exploitée par une OBNL.

Question : S'il y a plus d'inscriptions, est-ce qu'il y a des meilleures chances que la garderie scolaire fonctionne ? Est-ce qu'on devrait faire une 2<sup>e</sup> demande ?

Réponse : Il faut un montage rigoureux pour faire une demande.

Question : Est-ce que le Bingo ça rapporte à des organismes ?

Réponse : Oui, principalement au Camping et à la Fabrique. Environ 50 000 \$/an.

Question : Les lumières qui seront remplacées au quai seront-elles utilisées ailleurs ?

Réponse : Nous allons les garder en réserve.

Question : Est-ce que la Municipalité va installer une clôture sur le chemin du Sud-de-la-Rivière ?

Réponse : Oui

Question : Au point d'eau à l'Anse-des-Mercier, la clôture installée n'est pas très jolie.

Réponse : On a planté des vignes pour cacher la clôture.

Question : Il y a encore eu un éboulis près du chemin de la Pointe.

Réponse : La Municipalité doit évaluer s'il faut intervenir rapidement et sur les travaux de protection à réaliser dans ce secteur.

#### **25. Prochaine réunion de travail**

La date de la prochaine réunion de travail est **mardi, le 2 juillet 2014 à 19h00.**

#### **26. Prochaine séance ordinaire**

La prochaine séance ordinaire est **mardi, le 8 juillet 2014 à 20h00.**

#### **27. Levée de la séance**

**14-06-18**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 45.

#### **ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis-Georges Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Adam Ménard, secrétaire-trésorier